

**Assemblée générale ordinaire
de LAUSANNE REGION**

Jeudi 8 septembre 2005 à 17h00

**Salle polyvalente de Bottens
Parking à disposition**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 avril 2005.
3. Message du président.
4. Budget 2006 (soumis au vote des membres).
5. Information sur la couverture de la piscine de Bellerive, par Monsieur Jean-Jacques Schilt, président de la commission Activités sportives
6. Information sur le projet de clé de répartition financière pour les objets régionaux par Monsieur Denis Décosterd
7. Point sur l'agglomération
8. Divers et propositions individuelles.

Procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Date : **Jeudi 8 septembre 2005**

Heure : 17 heures

Lieu : Bottens

Présidence : M. Gustave MUHEIM Lausanne Région

Communes membres : Les communes de Savigny, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix, Ecublens, Les Cullayes, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne sont excusées.

Bureau de coordination	:	MM	Daniel BRELAZ Denis DECOSTERD Serge VORUZ Alain GILLIERON Serge ROY Jean-François THONNEY	Lausanne Secrétaire général Secteur Est Secteur Ouest Secteur Nord Secteur Est
Excusés	:		Daniel GROSCLAUDE Gilbert BOVAY	Secteur Nord Secteur Ouest
PV rédigé par	:	Mme	Marie Savary	Lausanne Région

AGENDA

**La prochaine Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région,
aura lieu le Jeudi 6 avril 2006 à Pully**

Monsieur Gustave Muheim, président de Lausanne Région, ouvre la séance en saluant les participants et en excusant diverses personnalités.

Il cède la parole à Monsieur Jean-Paul Guignard, syndic de Bottens, qui présente brièvement sa commune.

Le président nomme deux scrutateurs, Messieurs Alain Meystre, Municipal à Paudex, et Jean-Jacques Ambresin, Municipal à Renens.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 avril 2005 aux Cullayes est adopté à l'unanimité sans remarque ni modification.

3. Message du président

Monsieur Gustave Muheim donne lecture de son message à l'Assemblée. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal. (Annexe 1)

4. Budget 2006

Monsieur Muheim passe en revue les postes du budget **Affaires Régionales**.

La parole est ensuite donnée à l'assistance à propos de ce budget. Personne ne la demande.

Monsieur Muheim présente ensuite le budget **Promotion économique** puis celle intitulée «**Stratégie économique**» et demande à l'assistance si des questions se posent pour ces postes. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Muheim termine avec la présentation du budget **des groupes et commissions**. Aucune question n'est posée.

Le président soumet au vote des communes présentes le budget 2006.

Le budget 2006 est accepté par 19 communes et une abstention.

5. Informations sur la couverture de la piscine de Bellerive, par Monsieur Jean-Jacques Schilt, président de la commission Activités sportives

Monsieur Schilt commence sa présentation en rappelant que la région lausannoise a besoin d'une piscine olympique, dont le coût peut être estimé à 35, voire 40 millions. Comme cette solution onéreuse ne peut être financée maintenant, la commission Activités sportives a proposé de couvrir d'une bulle la piscine de Bellerive pour la saison hivernale. Ce serait une solution très peu onéreuse, qui aurait l'avantage d'être mise en place, moyennant quelques modifications du site, assez rapidement.

La ville de Lausanne doit de toute façon effectuer des travaux sur cette piscine (rénovation et chauffage de l'eau à 22 degrés). Les travaux d'aménagement pour une éventuelle couverture, seraient donc peu importants (nouvelle entrée, création de vestiaires et caisse autour de l'actuel local technique, tunnel pour arriver à la piscine, modification du plongeoir et modification du chauffage pour amener l'eau à 25 degrés).

Une délégation de la commission Activités sportives est allée visiter de telles bulles à Schaffhouse et Lugano. Bien que septiques au départ, ils ont été conquis par ce type d'installation.

La ville de Lausanne propose d'en financer les investissements (environ 4 millions) si les communes de Lausanne Région acceptent d'en financer le déficit d'exploitation (environ 1 million).

Les avantages d'une telle installation sont le coût, la rapidité de mise en place mais aussi le faible coût d'exploitation. Le seul inconvénient est que cette surface en eau ne sera disponible que 7 mois par an.

Monsieur Schilt termine son exposé en donnant la parole à l'assemblée.

Serge Voruz, syndic de Paudex : Quels seront les prix d'entrée ?

Monsieur Schilt répond que les prix d'entrée seront dans le même ordre de grandeur que ceux de la piscine Mon-Repos.

Jean-Jacques Ambresin, Municipal Renens : Je me fais le porte-parole de la Municipalité de Renens qui estime que si cette solution est mise en place, il n'y aura pas d'autre piscine couverte olympique.

Monsieur Schilt rappelle à l'assemblée que la commission Activités sportives a proposé cette solution qui pourrait être rapidement mise en place, pour laisser du temps à la commission pour étudier un projet de piscine régionale couverte et pour en trouver le financement. Il ajoute que les besoins en eau sont très importants, et qu'il est nécessaire de trouver une solution rapidement.

Jean-Jacques Ambresin, municipal Renens : N'y avait-il pas un projet à la Bourdonnette ?

En effet, ajoute le président de la commission, un projet mixte, privé-public, a été proposé. Malheureusement il a dû être abandonné en raison du trafic qu'il engendrerait.

Sébastien Fague, Municipal Pully : Lausanne Région financerait donc le déficit d'exploitation, mais aura-t-elle droit au chapitre sur l'exploitation hivernale ?

Monsieur Schilt répond que les exploitations été-hiver seront complètement séparées, que le personnel sera aussi différent. Dès lors Lausanne est ouverte à toute forme juridique, même à une SA si nécessaire.

Hélène Brughera, Municipale Belmont : Quelle énergie sera utilisée pour le chauffage ?

Monsieur Schilt lui répond que des études sont en cours pour soit un système de chauffage à distance, soit des énergies douces.

Alain Meystre, Municipal Paudex : Comme des travaux seront engagés sur la piscine, ne faudrait-il pas voir plus grand et modifier la profondeur du bassin, lui permettant ainsi d'organiser des événements olympiques ?

Le président de la commission indique qu'une telle modification impliquerait un budget supplémentaire de 1 à 2 millions, et qu'en cas de manifestations, se poseraient les problèmes des gradins, des sorties de secours et de la sécurité. Il rappelle que la région est appelée à ne financer que le déficit d'exploitation et non les investissements.

Monsieur Muheim remercie Monsieur Schilt de sa présentation et rappelle que lors du sondage d'opinion des Municipalités, deux tiers de celles-ci s'étaient déclarées favorables sur le principe d'une piscine couverte régionale. Il rappelle que le financement de cet objet sera couplé à celui du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glaces de Malley et que ces discussions seront reprises lors d'une tournée des Municipalités que Messieurs Décosterd et Muheim effectueront cet automne.

6. **Information sur le projet de clé de répartition financière pour les objets régionaux, par Monsieur Denis Décosterd.**

Monsieur Décosterd présente à l'assemblée le projet mis sur pied par la commission « Financement régional ». Il indique que ce mécanisme simple et efficace, pour autant qu'il soit accepté par les Municipalités, sera utilisé pour le financement de toutes les infrastructures régionales. Pour la première fois, ce système de répartition financière tient compte des lourds effets péréquatifs sur les communes. Pour ce faire, un point d'impôt net, dont tous les effets péréquatifs ont été enlevés, est pris en compte.

Le secrétaire général, ajoute qu'une possibilité de suspension temporaire a été prévue pour les communes en difficulté financière temporaire. Une autre option est proposée pour la commune abritant la structure, avec possibilité de financer jusqu'à 20% en plus ou en moins, selon les avantages ou inconvénients que cette structure apporterait à la commune.

7. Point sur l'agglomération

Monsieur Muheim indique que le Projet Agglomération Lausanne-Morges – PALM – sera présenté aux Municipalités lors de la tournée d'automne, mais le sera aussi dans le cadre des districts par les conseillers d'Etat. En effet, le Palm est intégré dans le Plan Directeur Cantonal, qui sera mis en consultation dans les mêmes temps.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, le Président lève la séance.

Marie Savary
Avec l'approbation de Monsieur Gustave
Muheim

Annexe : Message du président